

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2024

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 2383)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), M. Vatin, M. Ray, M. Forissier, M. Bony, M. Pauget, M. Gosselin, Mme Valentin, Mme Périgault, M. Hetzel, M. Viry, M. Brigand, M. Jean-Pierre Vigier, M. Nury, Mme Bonnet, M. Bourgeaux, M. Seitlinger, Mme Genevard et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« ainsi que la prévention des risques climatiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les bénévoles de la sécurité civile jouent un rôle crucial dans la gestion des crises et la protection des populations. Leur engagement, souvent au détriment de leur vie professionnelle, est un pilier de notre système de sécurité civile.

Face aux nouveaux défis climatiques, leur engagement est plus que jamais nécessaire.

Le changement climatique fait peser de nouveaux défis sur la sécurité civile. L'augmentation des événements climatiques extrêmes, tels que les inondations, les sécheresses et les incendies de forêt, nécessite une mobilisation accrue.

Cependant, l'engagement bénévole dans la sécurité civile est souvent freiné par les limitations des autorisations d'absence accordées aux salariés.

Il est urgent d'ajouter au texte cette autorisation d'absence pour les bénévoles afin de garantir leur pleine mobilisation à la prévention des risques climatiques croissants.